



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM
du 21 Mai 2019**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 20 H 30, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune de Riaillé en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD QUIVIGER, Présidente,
Date de convocation : 10/05/2019

PRESENTS : Jean-Pierre BELLEIL, Elodie BIARD, Yvonne CAHIER, Patrice CHEVALIER, Marie-Paule CLERET, Christophe LEBRETON, Antoine LEPINE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Chantal VINDARD,

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Coralie DUPAS (donne pouvoir à Yvonne CAHIER), Céline GAILLARD, Nathalie GENEIX, André GUIHARD, Thierry MARCHAND, Daniel TERRIEN, Roseline VOISIN (donne pouvoir à Marie-Paule CLERET)

SECRETAIRE: Elodie BIARD

OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour.

En effet, il convient de prévoir la création de 11 postes d'adjoints d'animation contractuels nécessaires au renouvellement des contrats des animateurs périscolaires contractuels pour la prochaine rentrée scolaire.

Le comité syndical approuve l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé (14 voix pour et une abstention).

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

1) Présentation des interlocuteurs :

Monsieur Rose, conseiller technique de la CAF sur le secteur de l'Action Sociale
Mesdames LEBOISNE et POTHIER, co-présidentes de l'Association Petite Enfance Erdre et Donneau

2) Présentation du contrat Enfance Jeunesse :

Madame la Présidente rappelle que ce contrat est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité, pour une durée de 4 ans. Celui du Sivom s'est achevé le 31 décembre 2018.

Des actions dites antérieures et nouvelles sont inscrites à ce contrat et sont financées à hauteur de 55% :

Les actions antérieures : elles regroupent tous les services déjà mis en place avant la signature du contrat et qui sont reconduits chaque année (les accueils périscolaires et de loisirs, l'animation jeunesse, la coordination enfance jeunesse, la halte-garderie, le RAM, ...)

Les actions nouvelles : elles regroupent tous les nouveaux projets ou le développement d'actions antérieures (le multi-accueil, l'augmentation des postes en coordination enfance jeunesse ou sur le RAM, ...).

3) Présentation des résultats de l'enquête réalisée par la CAF :

Monsieur Rose, après avoir complété la présentation de Madame la Présidente sur la définition du Contrat Enfance Jeunesse et ses modalités, présente les résultats de l'enquête menée auprès des familles allocataires du territoire. Celle-ci portait sur les préoccupations quotidiennes des familles en fonction de l'âge de leurs enfants.

Sur la tranche d'âge 0-6 ans : la préoccupation majeure tourne autour des modes de garde, la communication dans la famille et la gestion des émotions.

Sur la tranche d'âge des 7-11 ans : on retrouve majoritairement la communication dans la famille et l'utilisation des écrans.

Sur la tranche d'âge des 12-17 ans : les problématiques sont l'utilisation des écrans, la communication dans la famille, la sexualité et les comportements à risque.

Il est également question des préoccupations des parents vis-à-vis d'eux-mêmes avec comme points soulevés : leur rôle de parents dans la gestion de l'autorité et des conflits, la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle et la communication dans la famille.

On remarque également que la gestion de l'éducation est un élément qui revient fréquemment quel que soit les familles, recomposées ou non et de manière plus élevée chez les familles mono parentales.

4) Propositions pour le renouvellement du Contrat :

Dans cette perspective, Madame la Présidente propose :

De solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de quatre ans (2019-2022).

De maintenir les services existants pendant la durée du contrat, déjà financés dans le contrat précédent (2015-2018) : le taux de financement de 55 % s'appliquera, selon les modalités prévues par les dispositifs contractuels.

D'inscrire deux actions nouvelles :

- La réalisation d'une enquête auprès des familles du secteur de Riaillé concernant les modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans et l'accompagnement à la fonction parentale.
- La création d'un poste de coordinateur Parentalité contractuel à temps non-complet pour développer et accompagner toutes les initiatives liées à la fonction parentale.

Le cofinancement de ces dernières est fixé à 55 % du reste à charge plafonné (dépenses totales dans la limite du plafond fixé par la CNAF, déduction faite des recettes familles, prestations de service CAF/MSA et autres subventions).

OBJET : PARTICIPATION AUX 15 ANS DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Madame la Présidente rappelle aux élus du comité syndical qu'ils sont tous conviés à la cérémonie officielle des 15 ans de la Maison de Services au Public prévue le mercredi 19 juin 2019 à 18h30, salle de l'Auvinière à Joué sur Erdre. Un temps convivial est prévu autour d'une animation multimédia, il sera suivi d'un cocktail dinatoire pour poursuivre les échanges.

Elle précise le programme des trois jours suivants et les différentes animations programmées :

Jeudi 20 juin :

9h15-10h15 : C'est quoi la Maison de services ?

10h30 à 12h30 : Dans le monde de la Famille et la Parentalité sur le secteur

14h-16h30 : ESCAPE GAME (réservé aux partenaires)

Vendredi 21 juin :

9h15-10h15 : C'est quoi la Maison des services ?

10h30 à 12h30 : Santé et de la retraite

14h-16h00 : Emploi

Samedi 22 juin :

9h45-17h45 : ESCAPE GAME (réservé au public)

OBJET : ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE TITRES IRRECOUVRABLES

Madame la Présidente informe le comité syndical qu'il convient de statuer sur l'admission en non-valeur des pertes sur créances irrécouvrables suivantes :

ANV 32400

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêté à la date du 26/04/2019
044002 TRES. ANCENIS
32400 - SIVOM SECTEUR RIAILLE

Exercice 2019
Numéro de la liste 3804070515
21 pièces présentes pour un total de 129,84

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2016	R-17-16			0,3 RAR inférieur seuil poursuite	
2018	R-5-38			0,03 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-2500-12			0,5 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-254-37			0,6 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-17-42			25,97 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-33-49			5,22 RAR inférieur seuil poursuite	
2016	R-18-66			3,65 RAR inférieur seuil poursuite	
2016	R-25-17			13,83 RAR inférieur seuil poursuite	
2018	R-116-19			0,1 RAR inférieur seuil poursuite	
2018	R-13-74			2 RAR inférieur seuil poursuite	
2018	R-16-79			16,62 RAR inférieur seuil poursuite	
2015	R-47-90			10,33 RAR inférieur seuil poursuite	
2015	R-52-19			3,14 RAR inférieur seuil poursuite	
2015	R-54-20			11,19 RAR inférieur seuil poursuite	
2016	R-4-98			9,22 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-14-81			2,49 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-23-99			8,51 RAR inférieur seuil poursuite	
2016	R-52-96			0,04 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-33-127			11,13 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-28-129			3,31 RAR inférieur seuil poursuite	
2017	R-33-137			1,66 RAR inférieur seuil poursuite	

129,84



Page 1

le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'approuver la demande d'admission en non-valeur pour les créances citées ci-dessus pour un montant total de 129.84 €

OBJET : LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ACCUEILS DE LOISIRS DU SIVOM

Madame la Présidente informe le comité syndical que le contrat avec le prestataire actuel pour la restauration collective des accueils de loisirs arrivera à son terme le 20 octobre 2019 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour la restauration collective des accueils de loisirs sur les petites et grandes vacances avec une option sur les mercredis, pour un montant évalué entre 10 000€ et 20 000€ HT/an, pour une durée de trois ans.

Dès le début du mois de juin, une offre de marché à procédure adaptée sera lancée avec une échéance pour la réception des plis au 15 juillet 2019 à 12h00.

Une commission d'élus doit être constituée pour l'ouverture des plis prévue le 15 juillet 2019 après-midi.
Il est décidé que chaque commune nommera un élu pour composer cette commission.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la restauration collective des accueils de loisirs sur les petites et grandes vacances avec une option sur les mercredis, pour un montant estimé entre 10 000€ et 20 000 € HT par an.

Article 2 : la composition de la commission pour l'ouverture des plis.

Article 3 : donne pouvoir à Madame la Présidente pour signer l'acte d'engagement avec la société qui sera retenue.

OBJET : OBJET : CREATION DE 11 EMPLOIS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le vice-président en charge de l'enfance jeunesse informe le comité syndical qu'il convient de créer 11 postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps non complet pour la rentrée scolaire prochaine :

- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 17.27h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 16.68h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 15.41h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 14.07h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 13.28h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 11.95h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 9.56h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 9.02h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020
- 3 postes d'adjoint d'animation contractuel à 2.00h/35 du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : la création des onze postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps non complet présentés ci-dessus à compter du 02 septembre 2019.

OBJET : PROCHAINES REUNIONS

Bureau : le mardi 17 septembre 2019 à 20h30 dans la salle de réunion du Sivom

Comité syndical : le jeudi 26 septembre 2019 à 20h30 dans la salle du conseil de la commune de Teillé

Fin de la réunion à 22h30

Comité syndical du 21 Mai 2019**Signatures**

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Madame	VINDARD	Chantal	Présidente	
Monsieur	RAITIERE	André	Vice-Président	
Madame	VOISIN	Roseline	Vice-Président	donne pouvoir à Marie-Paule CLERET
Monsieur	SQUELARD	Jérôme	Vice-Président	
Madame	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Président	
Madame	ALBERT	Cécile	Elue	donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Monsieur	BELLEIL	Jean-Pierre	Elu	
Madame	BIARD	Elodie	Elue	
Madame	CAHIER	Yvonne	Elue	
Monsieur	CHEVALIER	Patrice	Elu	
Madame	CLERET	Marie-Paule	Elue	
Madame	DUPAS	Coralie	Elue	donne pouvoir à Yvonne CAHIER
Madame	GAILLARD	Céline	Elue	absent
Madame	GENEIX	Nathalie	Elue	absent
Monsieur	GUIHARD	André	Elu	absent
Monsieur	LEBRETON	Christophe	Elu	
Monsieur	LEPINE	Antoine	Elu	
Monsieur	MARCHAND	Thierry	Elu	absent
Monsieur	SQUELARD	Philip	Elu	
Monsieur	TERRIEN	Daniel	Elu	absent